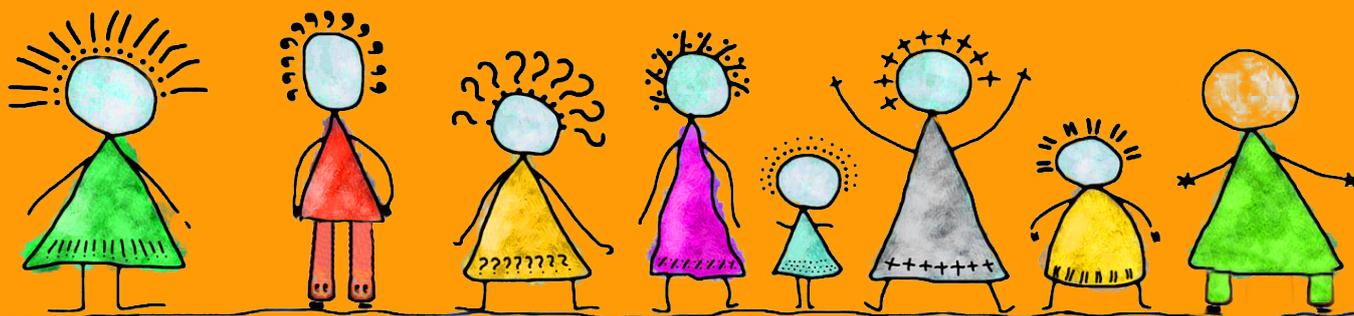


Service de Promotion de la Santé à l'École (SPSE)

Partenaire privilégié tout au long de la scolarité de votre enfant

Version 2025



Qui sommes-nous ?

Au sein de chaque école, de la maternelle à l'enseignement supérieur non universitaire, notre Service PSE est à votre écoute.

Notre équipe PSE est pluridisciplinaire :

- Des infirmier(els)
- Des assistants sociaux
- Des médecins scolaires
- Des secrétaires

La composition de notre équipe est disponible auprès de la direction de l'école.

Nos interventions sont **gratuites**.

Dans le courant de cette année scolaire, nous vous demanderons de compléter certains documents. Nous vous rappelons que notre équipe est soumise au **secret professionnel** et que les renseignements transmis sont **confidentiels**.

Si cela s'avère nécessaire, nous collaborons avec l'équipe du Centre PMS de l'école de votre enfant.

Contactez nous

- directement au Service PSE (coordonnées ci-dessous)
- via l'école de votre enfant.



Que faisons-nous ?

Nous réalisons, de manière individuelle, un **bilan de santé** obligatoire (*), complet ou partiel, selon l'année scolaire de votre enfant.

Nous vérifions ses **vaccinations** et proposons de réaliser gratuitement, et avec votre autorisation, les vaccins recommandés par la Fédération Wallonie Bruxelles.

Nous accordons une attention particulière aux élèves de maternelle (concertations, évaluation neuropédiatrique, ...).

Nous intervenons dans un cadre de médecine préventive : nous ne soignons pas mais, suite aux observations réalisées lors du bilan de santé, nous vous invitons à consulter si nécessaire votre médecin traitant, pédiatre ou autre spécialiste. En retour, nous vous demandons de nous communiquer les conclusions de ces derniers.

Si besoin, nous collaborons avec vous et l'équipe éducative pour répondre au mieux aux besoins plus spécifiques de votre enfant.

(*) Décret du 14 mars 2019 relatif à la Promotion de la Santé à l'École et dans l'enseignement supérieur non universitaire



Mais aussi ...

Dans un objectif de santé publique, nous vous demandons de collaborer avec notre service en déclarant à l'école au plus vite certaines **maladies contagieuses** (voir liste distribuée en début d'année). Nous intervenons afin de prendre les mesures adéquates.

Nous réalisons également une **visite des bâtiments** scolaires axée sur les lieux et conditions de vie à l'école.

Dans le cadre de la promotion de la santé et de notre projet de service, nous soutenons les écoles dans leurs projets/ animations, en partenariat avec les élèves, les enseignants, les parents ou des intervenants extérieurs.

Par exemple :

- Développer des attitudes saines en matière d'hydratation et d'alimentation, de sommeil, d'hygiène, de vie affective et sexuelles, de prévention des assuétudes.
- Veiller à un climat scolaire harmonieux en favorisant la communication, prévenant les maltraitances et travaillant les compétences psychosociales.
- Développer un environnement scolaire favorable et sécurisant, par le biais de conseils concernant le bien-être des élèves.